



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	15	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

**OBJET : 01-2 - SPORTS - SALLE
MUNICIPALE CHANTARELLA AVENUE
DU CHATAIGNIER -REEMPLACEMENT DU
SOL SOUPLE - CONVENTION VALANT
OFFRE DE CONCOURS AVEC L'OAJLP
TENNIS DE TABLE - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

310646

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-2 - SPORTS - SALLE MUNICIPALE CHANTARELLA AVENUE DU CHATAIGNIER -REEMPLACEMENT DU SOL SOUPLE
- CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS AVEC L'OAJLP TENNIS DE TABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par convention du 19 Novembre 2015, la Commune met à disposition de l'OAJLP TENNIS DE TABLE, des équipements sportifs situés Salle Chantarella, Avenue du Châtaignier, à Antibes.

Par courriel du 4 août 2016, complété par courrier du 5 septembre 2016 et courriel du 13 septembre 2016, l'Association a proposé de réaliser à ses frais le remplacement du sol souple de la salle, d'une dimension de 400m² environ, de façon à pouvoir s'entraîner dans des conditions optimales, le sol n'ayant pas été changé depuis plus de dix ans.

La répartition de la prise en charge des travaux se présente ainsi, entre la Commune et l'association :

Prise en charge par la Commune :

- Dépose du sol souple existant, transfert vers la déchetterie, pose du nouveau sol souple (environ 2 semaines de travail)

Prise en charge par le club :

- Achat du nouveau sol souple (502 dalles pour 12 801€ HT)

Compte-tenu de l'intérêt que présentent ces travaux pour la pérennité du patrimoine public, et de l'intérêt à agir de l'association, qui dispose des locaux concernés à plus de 80% du temps, et pour soutenir l'activité conduite auprès de ses adhérents antibois, il est proposé d'établir une convention valant offre de concours de l'association sportive.

Ce dispositif se définit comme « un contrat par lequel une personne intéressée à la réalisation de travaux publics s'engage à fournir, gratuitement, une participation à l'exécution de ces travaux. » Cette participation intervient ici en nature, le club sportif fournissant, de sa propre initiative, le matériel (sol souple certifié pour un usage intensif et public) que la Commune installera dans les règles de l'art.

L'OAJLP TENNIS DE TABLE fait son affaire d'obtenir les financements qui lui sont nécessaires pour réaliser l'offre de concours proposée.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ **À l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'offre de concours émise par l'OAJLP Tennis de Table, visant à la réalisation de travaux de remplacement du sol souple de la salle Chantarella, d'une valeur estimée de 12 801 € HT, conformément au programme de travaux proposé ;

01-2 - SPORTS - SALLE MUNICIPALE CHANTARELLA AVENUE DU CHATAIGNIER -REEMPLACEMENT DU SOL SOUPLE
- CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS AVEC L'OAJLP TENNIS DE TABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'OAJLP Tennis de Table valant offre de concours de l'Association « OAJLP Tennis de Table », et tout acte qui s'avèrerait nécessaire à la conclusion de cette opération ;

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.01-2 - SPORTS - SALLE MUNICIPALE CHANTARELLA AVENUE DU CHATAIGNIER
-REPLACEMENT DU SOL SOUPLE - CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS AVEC L'OAJLP
TENNIS DE TABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 30/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2016

Numéro de l'acte : DCM3106-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161222-DCM3106-16-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes